



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-103

PUBLIÉ LE 21 MARS 2019

# Sommaire

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi**

75-2019-03-21-002 - Récépissé de déclaration SAP - ANDRE Sébastien (1 page) Page 3

## **Préfecture de Paris et d'Ile-de-France**

75-2019-03-21-001 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité publique du fonds de dotation dénommé "Fonds de dotation de la Société Française de Dermatologie" (2 pages) Page 5

## **Préfecture de Police**

75-2019-03-20-002 - RECRUTEMENT DE PERSONNELS A LA BRIGADE NAUTIQUE DE LA BRIGADE FLUVIALE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 : Liste des candidats admis (1 page) Page 8

75-2019-03-19-008 - RECRUTEMENT DE PERSONNELS A LA BRIGADE NAUTIQUE DE LA BRIGADE FLUVIALE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 : Liste des candidats admissibles (1 page) Page 10

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2019-03-21-002

Récépissé de déclaration SAP - ANDRE Sébastien



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France  
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
N° SAP 753705839**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 17 décembre 2012.

**LE PREFET DE PARIS**

**Constate :**

Article 1 Le siège social de l'organisme ANDRE Sébastien, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 17 décembre 2012 est situé à l'adresse suivante : 89, rue Alexis Lepère 93100 MONTREUIL depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 21 mars 2019

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,  
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,  
Par subdélégation, la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT



Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

75-2019-03-21-001

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la  
générosité publique du fonds de dotation dénommé "Fonds  
de dotation de la Société Française de Dermatologie"



PREFET DE PARIS

Direction de la modernisation et de l'administration  
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral portant autorisation  
d'appel à la générosité publique du fonds de dotation dénommé  
«Fonds de dotation de la Société Française de Dermatologie»

Le préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Considérant la demande de M. Olivier CHOSIDOW, Président du Fonds de dotation «Fonds de dotation de la Société Française de Dermatologie», reçue le 14 février 2019 et complétée le 16 mars 2019 ;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation «Fonds de dotation de la Société Française de Dermatologie», est conforme aux textes en vigueur ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le fonds de dotation «Fonds de dotation de la Société Française de Dermatologie» est autorisé à faire appel à la générosité publique à compter du 16 mars 2019 jusqu'au 16 mars 2020.

.../...

DMA/CJ/FD506

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15 – Tél. : 01 82 52 40 00  
courriel : [pref.associations@paris.gouv.fr](mailto:pref.associations@paris.gouv.fr) – site internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de percevoir des fonds afin de soutenir financièrement des actions d'intérêt général dans le but de réaliser et valoriser la recherche en dermatologie et en pathologie sexuellement transmissible.

**ARTICLE 2** : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte emploi ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

**ARTICLE 3** : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

**ARTICLE 4** : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

**ARTICLE 5** : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 mars 2019

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris, et par délégation  
Le chef du bureau des élections, du mécénat  
et de la réglementation économique

SIGNÉ

Anne GILLOT

Préfecture de Police

75-2019-03-20-002

**RECRUTEMENT DE PERSONNELS A LA BRIGADE  
NAUTIQUE DE LA BRIGADE FLUVIALE DE LA  
PRÉFECTURE DE POLICE AU TITRE DE L'ANNÉE  
2019 : Liste des candidats admis**





SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
Filière Police Nationale

Paris, le 20 mars 2019

**RECRUTEMENT DE PERSONNELS A LA BRIGADE NAUTIQUE  
DE LA BRIGADE FLUVIALE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Liste des candidats admis**

<b>MATRICULE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
211439	BACHIR	Jérôme
256113	DELAMARE	Paul
266112	DEVROEDE	Guillaume
204567	FABRE	Aymeric
193331	LAIRAUDAT	Réginald

**La Présidente du Jury,**

**Catherine ASHWORTH**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Égalité Fraternité*

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2019-03-19-008

**RECRUTEMENT DE PERSONNELS A LA BRIGADE  
NAUTIQUE DE LA BRIGADE FLUVIALE DE LA  
PRÉFECTURE DE POLICE AU TITRE DE L'ANNÉE  
2019 : Liste des candidats admissibles**



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
Filière Police Nationale

Paris, le 19 mars 2019

**RECRUTEMENT DE PERSONNELS A LA BRIGADE NAUTIQUE  
DE LA BRIGADE FLUVIALE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Liste des candidats admissibles**

<b>MATRICULE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
211439	BACHIR	Jérôme
256113	DELAMARE	Paul
266112	DEVROEDE	Guillaume
204567	FABRE	Aymeric
193331	LAIRAUDAT	Réginald

**La Présidente du Jury,**

**Catherine ASHWORTH**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Égalité Fraternité*

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)